

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

**2018 DJS 51** Subventions (52.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs à deux associations sportives locales (1<sup>er</sup>).

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à deux associations sportives locales ;

Vu l'avis du conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement, en date du 18 avril 2018;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe de la convention pluriannuelle et ses modalités d'application.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer les conventions pluriannuelles ci-jointes prévoyant l'attribution des subventions visées aux articles 3 à 5 (pour la saison sportive 2018/2019) et les conditions de ce soutien.

Article 3 : Une subvention de 40.000 euros est attribuée à G.R.S. Paris Centre (n°17521 (D 03128)/ 2018\_03759) 2, rue Saint-Honoré (1<sup>er</sup>) pour soutien à l'activité et au développement de ses projets, au titre de l'exercice 2018.

Article 4 : Une subvention de 12.000 euros est attribuée à l'association Judo Paris Centre (n°17182 (D 09382) / 2018\_03077) au 30, rue Pierre Lescot (1<sup>er</sup>), pour soutien à l'activité et développement de ses projets, au titre de l'exercice 2018.

Article 5 : La dépense correspondante, d'un montant total de 52.000 euros, sera imputée sur la fonction 3, sous-fonction 32, rubrique élémentaire 3261, numéro de destination 3260004, compte 65-65748-D (provision pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**